

La méningo-encéphalite à tiques: une maladie rare, parfois dramatique





NEUROLOGIE Transmise par la tique infectieuse, cette affection peut provoquer de graves séquelles, irréversibles selon la sévérité du cas. En Valais, il est conseillé de se vacciner pour réduire le risque de la contracter.

JOËLLE ANZÉVUI



Clarifions déjà la potentielle confusion entre les deux principales maladies transmises par la morsure de tiques infectieuses. La borréliose ou maladie de Lyme, causée par la bactérie *Borrelia*, est traitée par antibiotiques. «Cette maladie se manifeste la plupart du temps par un érythème migrant», explique le professeur Stéphane Emonet, médecin-chef du service des maladies infectieuses à l'Institut central des hôpitaux (ICH). «Mais elle peut aussi affecter le cœur, les racines nerveuses, le cerveau, les articulations, dans une phase secondaire ou tertiaire, plus rare.» Quant à la méningo-encéphalite (FSME), il s'agit d'une maladie virale pour laquelle, en l'absence de traitement spécifique, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) recommande la vaccination préventive. Un vaccin sûr et efficace, selon Stéphane Emonet, le virus inactivé ne pouvant ni se répliquer ni provoquer une infection dans le corps. La méningo-encéphalite se développe en deux phases distinctes. «Elle présente des symptômes similaires à ceux d'une grippe. Ils s'estompent mais plusieurs jours plus tard, des symptômes neurologiques peuvent apparaître», précise le professeur Vincent Alvarez, médecin-chef du service de neurologie à l'hôpital de Sion. «Le virus infecte le système nerveux central avec une atteinte des méninges, de la moelle du cerveau et de certains neurones responsables de la contraction musculaire, entraînant des faiblesses dif-

COMMENT SE PRÉMUNIR OU RÉAGIR AUX MORSURES DE TIQUES?


PRÉVENTION

-  Pulvériser un spray répulsif anti-tiques sur ses vêtements.
-  Examiner son corps et ses vêtements après une excursion afin de détecter les tiques.
-  Inspecter ses animaux de compagnie.
-  Se vacciner contre le virus de la méningo-encéphalite à tiques.

RÉACTION

-  Lorsque l'on retire une tique engorgée de sang, restée plus d'un jour sur le corps, consulter son médecin traitant dans les 72h vaut la peine. Ce dernier prescrira, si besoin, une dose unique d'antibiotique pour prévenir la maladie de Lyme.
-  Contacter son médecin si des symptômes de confusion et de faiblesse musculaire se déclarent. S'ils sont sévères, les urgences s'imposent.

PROTÉGEZ-VOUS LORS DE RANDONNÉES
en portant des pantalons et des vêtements à manches longues, de couleur claire pour repérer la présence d'une tique.



«CHAQUE ANNÉE EN VALAIS, PLUSIEURS PATIENTS PRÉSENTENT UNE ATTEINTE SÉVÈRE DE LA MÉNINGO-ENCÉPHALITE À TIQUES.»

P VINCENT ALVAREZ
MÉDECIN-CHEF DU SERVICE DE NEUROLOGIE
À L'HÔPITAL DE SION

fuses pouvant aller jusqu'à la paralysie de certaines parties du corps. L'état du patient, somnolent et confusionnel, peut évoluer vers un

coma, nécessitant des soins intensifs pendant plusieurs semaines.» A contrario, la maladie présente aussi des formes symptomatiques plus légères et peut même passer inaperçue. «Il nous est impossible d'anticiper le degré de réaction du patient au virus. Raison pour laquelle la vaccination est essentielle.» Pour les personnes affectées, un protocole de traitements de support est mis en place aux fins de gérer la fièvre, de calmer les douleurs, de fournir si besoin une aide respiratoire, de prévenir d'autres complications conséquentes à un alitement prolongé, d'aider les patients à s'hydrater et à se nourrir. «Toute une équipe de

soignants est rapidement et intensivement impliquée pour s'occuper de ces patients ainsi que pour maintenir le mouvement et contrer l'ankylose musculaire, même en cas de coma. Si l'état du patient peut s'améliorer, 10% des patients garderont toutefois des séquelles neurologiques sévères», complète le neurologue. Selon l'atteinte initiale et les handicaps de degrés variables, des patients retrouveront une vie à la maison, d'autres séjourneront en institution spécialisée.

Les tiques se propagent...

Avec plus de 30% de tiques infectieuses, principalement porteuses de la bactérie *Borrelia*, le Valais est considéré comme une zone à risque. Les tiques se réveillent dès que la température dépasse les 7 degrés et restent actives de mars à octobre. «Cet intervalle s'élargit désormais en raison du réchauffement climatique», note le Pr Stéphane Emonet. «Les populations de tiques se déplacent jusqu'à 1600 mètres et sont davantage vectrices de plusieurs maladies simultanément. C'est dire la nécessité de la prévention dans ce domaine.» ●

L'OMBUDSMAN VOUS INFORME

Consentement à une opération

Le Tribunal fédéral (arrêt 4A_614/2021 du 23 décembre 2023) nous rappelle les notions de consentement du patient à une intervention chirurgicale et le contenu du devoir d'information du médecin. L'on notera tout d'abord que, dans cette affaire, la première opération contestée date de 2005. Cela signifie donc qu'il aura fallu plus de 18 ans pour que ce dossier soit tranché définitivement par les autorités suisses, c'est dire la complexité des dossiers relatifs à la responsabilité médicale, qui impliquent souvent un long processus judiciaire, notamment via la mise en œuvre d'expertises médicales. Une intervention chirurgicale est licite uniquement si le consentement du patient a été donné. Le consentement doit être éclairé. En d'autres termes, le patient doit avoir été renseigné de manière suffisante pour qu'il puisse donner son accord en connaissance de

cause. Le médecin doit donner au patient, en termes clairs, intelligibles et aussi complets que possible, des informations sur le diagnostic, la thérapie, le pronostic, les solutions de remplacement au traitement proposé, les risques de l'opération, les chances de guérison et les questions financières relatives aux assurances. Dans un procès, il revient au médecin de prouver qu'il a fourni ses informations au patient. Si tel n'a pas été le cas, le médecin peut encore se prévaloir du consentement hypothétique du patient. Il devra prouver que le patient aurait de toute façon accepté l'opération même si on lui avait fourni toutes les informations nécessaires. Pour contrecarrer cet argument, le patient devra cette fois-ci lui-même apporter la preuve que, pour des motifs personnels par exemple, il aurait refusé l'intervention. Le juge devra non pas se baser sur un «patient raisonnable»

placé dans ce cas de figure, mais bien sur la situation personnelle et concrète du patient concerné. Dans cet arrêt, il est reproché au médecin de ne pas avoir informé le patient des complications potentielles des opérations subies. Le Tribunal fédéral a considéré qu'il ne pouvait y avoir de violation du devoir d'information en l'état car, pour la seconde opération, le risque de complications était de moins de 1%. Le tribunal retient en l'espèce que de toute façon le patient aurait accepté l'opération (consentement hypothétique). ●



LUDVINE DÉTIENNE
RESPONSABLE DE L'OMBUDSMAN

INFO@OMBUDSMAN-VS.CH
TÉL. 027 321 27 17

PARTENAIRES

 DSSC Service cantonal de la santé publique
www.vs.ch/sante

 Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis
www.promotionsantevalais.ch

 LIGUE PULMONAIRE VALAISANNE
LUNGENLIGA WALLIS
www.liguepulmonaire-vs.ch

POUR EN SAVOIR PLUS...

